

COMMUNE de MARBACHE
PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE QUATORZE le 19 octobre à 10h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MAXANT.

Etaient présents : Jean-Jacques MAXANT, Ludivine BECKER-PINOLI, Céline BROCHOT, Henri CHARPIN, Xavier DROUIN, Claude DUTHILLEUL, Isabelle FAUVEZ, Patrick GODARD, Nicole HABERT, Danielle HAMANT, Claire KHAMOULI, Pierre METAYE, Delphine PITTON-OZENNE, Murielle POPIEUL, Pierrette ROBIN, Philippe RUGRAFF, Eric SCHMITT, Sullivan VAN VYVE.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Absents représentés : Eric PAILLET par Patrick GODARD

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Pierrette ROBIN

Date de la convocation :

13 octobre 2014

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Au vu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a nommé Madame Pierrette ROBIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
N° 2 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le 19 octobre 2014, à 10 h 00, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 12 octobre 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, à la date du 13 octobre 2014, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

-	Ludivine BECKER-PINOLI	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Céline BROCHOT	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Henri CHARPIN	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Xavier DROUIN	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Claude DUTHILLEUL	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Isabelle FAUVEZ	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Patrick GODARD	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Nicole HABERT	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Danielle HAMANT	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Claire KHAMOULI	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Jean-Jacques MAXANT	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Pierre METAYE	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Eric PAILLET	<input type="checkbox"/>
-	Murielle POPIEUL	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Delphine PITTON-OZENNE	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Pierrette ROBIN	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Philippe RUGRAFF	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Eric SCHMITT	<input checked="" type="checkbox"/>
-	Sullivan VAN VYVE	<input checked="" type="checkbox"/>

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric PAILLET a donné procuration à Monsieur Patrick GODARD.

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame Patricia HENCK**, maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

CIVILITE	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DATE DE LA PLUS RECENTE ELECTION	SUFFRAGE OBTENU (par la liste)
M.	Claude DUTHILLEUL	27/06/1949	12/10/2014	408
Mme	Nicole HABERT	06/05/1950	12/10/2014	408
M.	Henri CHARPIN	30/07/1950	12/10/2014	408
Mme	Pierrette ROBIN	22/05/1952	12/10/2014	408
M.	Danielle HAMANT	10/02/1955	12/10/2014	408
M.	Philippe RUGRAFF	03/03/1957	12/10/2014	408
M.	Jean-Jacques MAXANT	06/03/1962	12/10/2014	408
Mme	Murielle POPIEUL	23/03/1962	12/10/2014	408
M.	Eric SCHMITT	21/12/1962	12/10/2014	408
Mme	Isabelle FAUVEZ	03/07/1963	12/10/2014	408
Mme	Delphine PITTON-OZENNE	01/12/1971	12/10/2014	408
M.	Xavier DROUIN	12/11/1974	12/10/2014	408
M.	Sullivan VAN VYVE	11/01/1975	12/10/2014	408
Mme	Ludivine BECKER-PINOLI	20/05/1976	12/10/2014	408
Mme	Céline BROCHOT	29/12/1976	12/10/2014	408
M.	Pierre METAYE	23/02/1988	12/10/2014	408
M.	Patrick GODARD	27/09/1961	12/10/2014	194
M.	Eric PAILLET	23/01/1968	12/10/2014	194
Mme	Claire KHAMOULI	24/11/1980	12/10/2014	194

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.1 ÉLECTION EXÉCUTIF
N° 3 : ÉLECTION DU MAIRE

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude DUTHILLEUL, le plus âgé des membres du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

S'est porté candidat à l'élection du Maire de Marbache :

- Monsieur Jean-Jacques MAXANT

A l'issue du vote mené par 2 assesseurs, Madame Nicole HABERT et Monsieur Patrick GODARD, il résulte du dépouillement des bulletins :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 19
- N'ont pas pris part au vote : 0
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Monsieur Jean-Jacques MAXANT a obtenu 19 voix (dix neuf voix).

Monsieur Jean-Jacques MAXANT est élu maire de Marbache.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.1 ÉLECTION EXÉCUTIF
N° 4 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Le Maire rappelle à l'assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 %

de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

❖ **DÉCIDE** la création de **3** postes d'adjoints au Maire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.1 ÉLECTION EXÉCUTIF
N° 5 : ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (Art. L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes des candidats sont les suivantes :

LISTE 1 :

- Monsieur Henri CHARPIN
- Madame Pierrette ROBIN
- Monsieur Philippe RUGRAFF

A l'issue du vote mené par 2 assesseurs, Madame Nicole HABERT et Monsieur Patrick GODARD, il résulte du dépouillement des bulletins :

Premier tour de scrutin

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

LA LISTE 1 au nom de Monsieur Henri CHARPIN a obtenu 19 voix (dix neuf voix).

Sont proclamés adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Henri CHARPIN
- 2^{ème} Adjoint : Madame Pierrette ROBIN
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Philippe RUGRAFF

**Pour Extrait Conforme
La secrétaire de séance,
Pierrette ROBIN**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT**